Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS03_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

DELIBERATION

Du Jeudi 19 novembre 2026
***Date convocation* : 09/11/2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le neuf novembre 2026, s'est réuni, le jeudi dix-neuf novembre deux mille vingt-six à 18h30, à CHATEAUBOURG.

Nombre de délégués :	**37**	**Nombre de délégués présents :**	**26**
Quorum :	**19**	**Nombre de pouvoirs :**	**2**

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :
M. Daniel BALLUAIS (Smictom PDF), M. Olivier BARBETTE (Smictom PDF), M. Dominique FROC (Smictom PDF), M. Hervé GILLARD (Smictom PDF) M. Alain GUINNEBAULT (Smictom PDF), M. Claude HERVE (Smictom PDF), M. Rémy LEBANSAIS (Smictom PDF), M. Manuel RIBEIRO (Smictom PDF) ;
Mme Chrystèle BRUNARD (Smictom PDV), Mme Kristelle JUILLET (Smictom PDV), M. François LE MERLUS (Smictom PDV), M. Philippe LEGAY (Smictom PDV), M. Jean-Luc LEVESQUE (Smictom PDV),
M. Frédéric CLERMONT (Smictom SE35), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (Smictom SE35), M. Jérémie DROUILLE (Smictom SE35), M. Patrice EON (Smictom SE35), M. Lionel LE MIGNANT (Smictom SE35), Mme Sabrina LEGGERI (Smictom SE35), M. Melaine MORIN (Smictom SE35), Mme Marielle MURET-BAUDOIN (Smictom SE35), M. Patrick ROBERT (Smictom SE35).

Délégués suppléants : M. Jean-François BUFFET (Smictom PDF) remplace Mme Mélanie MONTEMBAULT (DT Smictom PDF), Mme Françoise HEULOT (Smictom SE35) remplace Mme Fabienne BELLOIR (DT Smictom SE35), M. Eric PERCHAIS (Smictom SE35) remplace M. Antoine DURAND (DT Smictom SE35), M. Gilles THOMAS (Smictom SE35) remplace Mme Patricia LE GOFF (Smictom SE35).

Pouvoir : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF) donne pouvoir à M. BALLUAIS (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV) donne pouvoir à M. LEVESQUE (Smictom PDV)

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : /

Etaient absents excusés : M. Emmanuel HOUDUS (Smictom PDF), Mme Mélanie MONTEMBAULT (Smictom PDF), M. Nicolas BILLY (Smictom PDV), M. Bernard FERRAND (Smictom PDV), M. Nicolas PASDELOU (Smictom PDV), Mme Fabienne BELLOIR (Smictom SE35), M. Antoine DURAND (Smictom SE35), M. Ludovic LE SQUER (Smictom SE35), M. Bruno LINNE (Smictom SE35), M. Bruno VETTIER (Smictom SE35), Mme Virginie HATTE (Smictom PDF), M. Ronan SALAUN (Smictom PDF), Mme Christelle TEXIER (Smictom PDF), Mme Chrystèle NOEL (Smictom PDV), M. Jean-Michel PINARD (Smictom PDV), M. Bernard BOUFFARD (Smictom SE35), M. Stéphane DOUABIN (Smictom SE35), M. Jean-Yves LEBLANC (Smictom SE35),

Secrétaire de séance : M. François LE MERLUS (Smictom PDV)

ip

Lionel LE MIGNANT
PRESIDENT
23 nov. 2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS03_2026-DE

S3Tec
Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITÉ SYNDICAL 19 novembre 2026

DELIBERATION N°TE CS03

1.1 Marchés Publics

OBJET : Marché de traitement des ordures ménagères résiduelles complémentaires (26TE59) : attribution

M. Lionel LE MIGNANT, Président S3T'ec, expose :

En prévision de la fin du marché de traitement des ordures ménagères résiduelles complémentaires, une nouvelle procédure d'appels d'offres ouvert européen a été lancée pour le traitement de ce flux.

PROCEDURE DE MARCHE :
Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande mono attributaire avec des quantités maximum.
Il porte sur le traitement des déchets ménagers résiduels en provenance du quai de transfert de Guignen qui ne peuvent être traités par l'unité de valorisation énergétique de S3T'ec ou de celles de ses coopérants dans l'attente de la mise en service de la future unité de valorisation énergétique du S3T'ec à l'horizon du 1er semestre 2029.
Le besoin de traitement des Ordures Ménagères est estimé entre 2000 T en fonctionnement normal et 5000 T en mode dégradé.
Cette prestation ne comprend pas les opérations de transport qui seront assurées par d'autres prestataires de S3T'ec.
Les titulaires de l'accord-cadre devront traiter les déchets ménagers collectés sur le territoire du syndicat en coordination avec les différents prestataires dont ceux en chargent du transport.

Aucune variante n'est autorisée

- Date de publication : 01 octobre 2026
- Date de remise des offres : 2 novembre 2026 à 12h00.
- Montant estimatif du marché : 2 371 400 € HT

DUREE DU CONTRAT :
Le présent contrat est passé pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2027. Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 6 mois.

ANALYSE DES OFFRES :
Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Les critères de jugement des offres classés par ordre décroissant sont les suivants :

1- Prix des prestations (60/100)
2- Valeur technique (40/100)

Considérant que la Commission d'Appel d'offres, réunie le jeudi 19 novembre 2026 à 17h30, déclarant les candidatures et les offres de GENERALE DE VALORISATION (GEVAL) – VEOLIA, SUEZ RV OUEST et SECHE ECO INDUSTRIES recevables,

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-200084945-20261119-TE_CS03_2026-DE

La Commission d'appel d'offres a analysé les offres reçues :

Critères	GENERALE DE VALORISATION (GEVAL) – VEOLIA	SUEZ RV OUEST	SECHE ECO INDUSTRIES
Prix des prestations/60	49,01	60,00	44,64
Valeur technique/40	37,45	32,88	27,60
TOTAL NOTE	**86,46**	**92,88**	**72,24**
Classement	**2**	**1**	**3**

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre de la Société SUEZ RV OUEST, offre financièrement et techniquement la plus adaptée.

M. Patrice EON, Délégué Titulaire se retire au moment du vote.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CANDIDAT RETENU PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Au vu des éléments présentés,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **DE RETENIR l'offre proposée par la Société SUEZ RV OUEST, offre techniquement et financièrement adaptée,**
- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer et notifier le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles complémentaires pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 6 mois, avec Société SUEZ RV OUEST, pour un montant estimé à 718 000 € HT par an, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à son exécution.**

Présents : 25
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 27
Nombre de voix pour : 27
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,
M. LE MIGNANT Lionel